

SOCIÉTÉ ALGÉRO-MAROCAINE DE CULTURE ET DE COMMERCE

S.A., 27 juillet 1912, p. 99 ans.

SOCIÉTÉ ALGÉRO-MAROCAINE DE CULTURE ET DE COMMERCE

Siège social : 38, r. Nicolas-Leblanc, à Lille.
(*La Revue marocaine*, 5 septembre 1913)

Société anonyme française ayant pour objet la culture en général et en particulier celle du coton au Maroc, en Algérie et en Tunisie, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

Siège social : à Roubaix, rue de la Gare, 14.

Durée : 99 années du 29 juillet 1912.

Capital social : 325.000 francs, divisé en 325 actions de 1.000 francs chacune, libérées de 500 francs avant l'établissement du bilan ci-après.

Fondateurs : MM. Roger Marès et Frédéric Delloue, fondateurs, ont apporté leurs études, recherches et l'organisation des concours nécessaires pour traiter des affaires en Algérie et au Maroc. En représentation de cet apport, il leur a été attribué :

1° Une somme de 20.000 francs dont 10.000 francs payables aussitôt la constitution de la Société et les 10.000 francs de surplus lorsque le capital social aura été porté à 1 million de francs, sans intérêts ;

2° Et 1.200 parts de fondateur donnant droit à 12 des bénéfices après prélèvements indiqués sous l'article 46 des statuts.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° somme suffisante pour payer, à titre de premier dividende, un intérêt de 5 % du montant dont les actions sont libérées. Le surplus : 10 % au conseil d'administration. 12 % aux parts de fondateur, et le solde aux actionnaires.

Le conseil a droit, en outre, à des jetons de présence à fixer par l'assemblée.

Les assemblées générales sont convoquées par un avis publié dans un journal d'annonces légales de Lille, quinze jours à l'avance pour celles extraordinaires. Le lieu est désigné par le conseil d'administration.

Augmentation du capital : la présente insertion est faite en vue de l'émission de 175 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, représentant l'augmentation de capital de 175.000 francs décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1913.

Ces actions seront émises au prix de 1.000 francs payable un quart lors de la souscription, et le surplus aux époques et de la manière qui seront déterminées par le conseil.

Les propriétaires d'actions anciennes ont droit de souscription privilégiée à raison de une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Les actions nouvelles auront les mêmes droits et avantages que les anciennes.

ACTIF	
Actionnaires	165.000 00
Caisse	96 95
Débiteurs divers	60.512 05
Propriétés au Maroc	78.296 20
Bétail et outillage	1.54146
Frais d'exploitation et de culture	1.856 15
Acquisitions diverses	1.157 50
Frais de premier établissement	29.406 18
Profits et pertes	725 40
	<u>338.591 89</u>
PASSIF	
Capital actions	325.000 00
Créditeurs divers	8.641 89
Appointements à payer	4.950 00
	<u>338.591 89</u>

Certifié conforme :

Le président du conseil d'administration et un administrateur:

ANDRÉ MOTTE, président, à Roubaix.

LÉON CAVROIS, administrateur, à Roubaix.

SOCIÉTÉ ALGÉRO-MAROCAINE DE CULTURE ET DE COMMERCE

Siège social : 38, r. Nicolas-Leblanc, à Lille.

(*Le Grand Écho du Nord de la France*, 7 juillet 1920)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, 56, rue Laffitte, à PARIS, le SAMEDI 24 JUILLET 1920.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes 1919-1920 ; renouvellement du conseil d'administration ; Nomination d'un ou plusieurs commissaires des comptes. — Dommages de guerre et situation créée par la guerre.

AEC 1922/555 — Sté algéro-marocaine de culture et de commerce. Siège : 27, rue du Vieux-Faubourg, LILLE (Nord)

(Bureaux à Paris, 8, rue de Richelieu).

Capital. — Sté an., f. le 27 juillet 1912, 500.000 fr. divisé en 500 act. de 1.000 fr.

Objet. — La culture en général, celle du coton en particulier, au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

Conseil. — MM. G. Delebart, présid. ; Paul Fremaux [CIMT], v.-présid. ; J. Cabrol ¹, P. Thiriez, Piérart-Scrive, R. Marès, Léon Fremaux, Ch. Dansette, adm.

SOCIÉTÉ ALGÉRO-MAROCAINE
DE CULTURE ET DE COMMERCE
S.A. frse au capital de 0,5 MF
Siège social : Lille, 27, r. du Vieux-Faubourg
Bureau à Paris : 8, r. Richelieu
Registre du commerce : Lille, n° 625
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 681)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 9 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 10 act.
THIRIEZ (Pierre), 15 *bis*, bd Vauban, Lille ; pdt ;
RENARD (Charles), à Palaiseau (Seine-et-Oise) ;
DELEBART (Georges), 28, r. Guynemer, Paris ;
PIÉRART-SCRIVE, r. de Barbieux, Roubaix ;
DANSETTE (Charles), 3, r. Delezenne, Lille ;
CABROL, à Flers ;
MARÈS (Roger), à Tunis.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
THIRIEZ (Jean), à Loos (Nord).

Objet. — Ttes ops, spécialement la culture du coton
Capital social. — 0,5 MF, en 500 act. de 1.000 fr.
Parts de fondateurs. — 1.200.
Répartition des bénéf. — Après rés. légale ; 10 % au conseil ; 12 % aux parts. Le solde aux act. (divid. cumulatif).

¹ Jean Cabrol (Flers, 30 juin 1856-Champsecret par Varenne, 3 mars 1934) : fils d'Eugène Cabrol, fabricant de draps. Industriel textile, dirigeant des mines de fer de Larchamp (Orne), administrateur des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (UMBL) à Trignac. Réélu en 1927 administrateur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. Président de la chambre de commerce de Flers.

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 décembre 1910 comme capitaine d'infanterie de réserve dans la 4^e région.